
SEANCE DU 11 MAI 2005

DÉCISION N° 2005 / 20 / T3 / 2

PROJET D'EXTENSION DU TRAMWAY
DES MARECHAUX (T3) A PARIS

La Commission nationale du débat public,

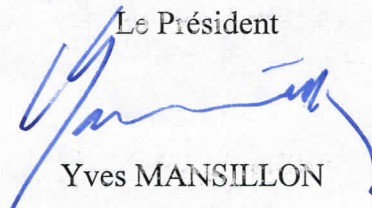
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
 - vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
 - vu la décision de la Commission nationale n° 2005/19/T3/1 du 11 Mai 2005 décidant l'organisation d'un débat public,
-
- après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

Article unique :

M. Hubert BLANC est nommé Président de la commission particulière du débat public sur le projet d'extension du Tramway des Maréchaux (T3) à Paris.

Le Président



Yves MANSILLON